

Investissement

Financement des sociétés

le dispositif MADELIN atteint 2010

Le mécanisme de réduction d'impôt pour souscription en numéraire au capital de sociétés serait **prorogé jusqu'au 31.12.2010** selon les termes du projet de loi de finances 2007.

Cette réduction d'impôt d'un montant égal à 25% des sommes investies plafonnées annuellement à 20.000 ou 40.000 € selon qu'il s'agit d'une personne seule ou d'un couple marié, serait davantage déplafonnée.

Le dispositif prévoit donc la possibilité d'un report sur une année supplémentaire soit 4 années au lieu de 3.

Entre autres mesures, ce mécanisme fiscal serait étendu aux souscriptions de PME européennes et serait également accordé pour les souscriptions au capital de société holding.